

E 334/8

Procès du Risou

Correspondance JP Raymond
du lieu châtelein et justice
1761 - 1762 (12 lettres)

A Monsieur
Monsieur le Secrétaire
Nicole, ~~prérentement~~
à Berne

Du Lieu le 30^m 1761. de Rouen
anner

Monsi et Trecher oncle

Après vous avoir assuré de mes Respect et
avoir souhaité que la présente vous trouve dans
une parfaite santé Celle cy et pour vous
dire que s'il n'est mon Pere étoit caution pour des
Nomme Dufour du Muets pour les honnoraires
des Ecritures que Monsieur l'Avocat Duvelu leur
a faites au sujet des Liocs qu'ils ont eul avec
les héritiers de Monsieur Des Signes de Lion, or
comme il nous importe de liquider l'honneur dudit
deffunt notre Pere et d'arranger les Choses de
façon que nous n'ayent des difficultés entre une
famille assez nombreuse telle que vous connoissez
la nôtre, et voir d'ailleurs que le Sr Joseph Guignea
Du Cherin nous y sollicite puis qu'il est dans le
Même embarras que nous, C'est pourquoy ledit

Mons: Duvelu etant actuellement a Berner
ou vous avec occasion de le voir after souvant
je vous prie en grace de le solliciter a nous
envoye la liste des pretentions qui peut avoir contre
nous au sujet du d. Cautionnement. Je prie aussi de
leurs etre favorable pour les dits Enrollement-
ou honoraires, je l'avoit deja sollicite pour le
meine fait, par deux Missives que je mettrai fait
l'honneur de lui écrire,, Sans que j'aye put avoir
celui d'un reponce, j'ay fait cette les dit Dufour
par devant la justice d'Assier ~~et~~ pour le obliger
a nous ayorte quitter du d. Mons Duvelu, et j'etait
aller au d. Assier Mardy dernier pour paraitre a
ladites Citations Mais par arrangement fait avec
eux je me suis charge de faire encor un effais pour
savoir a quey les dits honoraires Montent, il Mont
temoigne un enivie a recommence ce proces qui par
les Conseils du Mont. l'avoit été abandonné
ayer aussi la bonté de lui demande la Maniere que
l'on doit Dresse les Lettres de Citations, il Venant le
prie de Continuer a les servir, et ce dispoire a le payer
Contentant du peins qui prendra ou de lui donner Contentant.

à Contentement. Vous aurez la bonté de m'aviser du
tout ou de près Monsieur Duclut. de m'honorer
d'une réponse

Ma Tante, votre famille, Père mien, et tous
Ceux de Cher vous le sçait bien Dieu soit Loué -
il en est de même de Ceux de Cher nous, je ne
sçay point de Nouveau que votre dit Père mon
grand Père ne vous aye ayés par les Missions
Sauf que David Liguist Menuisier de la Tilletta
a été fait à sa place ^{présentement} en place du Sr Simon
il avoit été nommé avec mon beau frere
Abert, je lui Gouverneur des Mecced
le Sr Abraham Aubert, Il y a des propos
d'accommodement avec les Lapidair, je ne fais
s'ils elles auront quelque respite, je veul
pourtant travailler à les terminer toutes d'effi
et longeu de fais car l'on en a fait de trop.
vous faite bien sante au Cherint, je souhaite
votre retour, tout comme vous, etant persuader
qu'on n'est pas à Besne avec profit, ni
plaisir, mais aussitôt il faut le patienter et
travailler quand il est temp, au bien Public, &c
à que S. V. P. Mes humbles respect, aussy bien -
qu'au Cousin et Compagnon Meylan et me croyez avec
Estime Monsieur T. deus oncle
Yours J. R. et.
ob. Leri.
J. Raymond p. et

Du Lieu le 10^{me} fevrier 1761

Mon Trecher oncle

Ce fut au Pontet vendredy dernier que je receu
La Cher votre du S^{me} du Courant qui me fit
plaisir d'apprendre votre bon portement, je prie Dieu
pour la Continuation, Je n'ay jamais doute que votre
Longue absence de Cher vous ne vous causas
des Inquietudes mais je vous prie de vous rassurer
et de rester tranquile, vous avez des occupation
qui sont assez Grave pour vous faire oublier en
quelque facon vos affaires particulies, desquelles
J'espere que vous ferez recongnance, et particulierment
par la bonne reussite qu'elles auront de quoy je ne
peut pas plus doute que je le souhaite, je vient
du Cherist, toute vos gens se porte bien Dieu soit loue
Matante l'impaticnte en attendant votre retour, elle
a été un peu mal quelque temp mais elle se trouve
bien a present, votre Bois est tout veu, et rien
ne leur manque que de l'eau, il est vrai que l'air

Mauvais

27
A Monsieur
Monsieur Jean.

Pierre Meylan Cher Monseigneur
le Bandeset Imhoff pour la
remettre a Monsieur le Secrétaire
Nicole presentement
A Berne

Du Lieu le 10^{me} février 1761

Mon Trecher oncle

Ce fut au Romthel vendredy dernier que je receu
La Chere votre du S^{me} du Courant qui me fit
plaisir d'apprendre votre bon portement, je prie Dieu
pour la Continuation, Je n'ay jamais doute que votre
Longue absence de Cher vous ne vous Causas-
des Inquietudes Mais je vous prie de vous rassurer
et de rester tranquille, vous avez des occupation
qui sont assez Grave pour vous faire oublier en
quelque facon vos affaires particulies, desquelles
J'espere que vous ferez reconyence, et particulierement
par la bonne reussite qu'elles auront de quoy je ne
peut pas plus doute que je le souhaite, je vient
du Cherit, toutes vos gens se porte bien Dieu soit loue
Matante l'impaticente en attendant votre retour, elle
a été un peu Mal quelque temp Mais elle se trouve
Mieux a present, votre Bois et tout venu, et rien
ne leur manque que de l'eau, il est vrai que l'air
Mauvais

Manvais faulte, puis que par le Manquement des
fontaines il sont tous obliger de Venir a Celle au
s^r Capitaine Lecouttre, pour quand, a tous le reste
Il va bien, Celui de la Jaquette n'a pas paye le
Bel, Ma tante Ma dit quelle croyoit que le P. David
Nicole votre Gouverneur du Chert l'avoit en main
elle doit le lui demande et Mavire l'undy prochain
S'y elle ne peut en recevoir le montant, pour que j'i
puissent l'y obliger par voye du Droit,
vous etes aussy fort attendus a la Commune du Chert
pour plusieurs escrit que trouveres a faire a votre
retour

Ce qui fit que je ne vous acusaj pas la reception des
Contes obligation et papier que me renvoyote Des Desme
Cest que j'etois persuade que vous ne douteriez point que
je ne les receu Nonplus que je ne les acceptay par
Vas que l'on ne peut trouver a redire a tout ce
vous faites tout etant dans une parfaite adre, il
est vray que j'ay un peu repugne la Remise du Barin
et Compere Meylan, qui ne porte point de maintenant
je ne doute Cependant point que S'y j'y etoit en poste
il n'y eut des egard, faites lui bien mes Compliment
aussy bien que celui de ma femme, et son felicit, qui est

Extrêmement Moribond,

Jay fait toutes les Comissions dont Mavez Chargez dans la votre, et la Citiation de Louys et renvoyez a la premiere apres Laque prochain, j'esper que l'eser de tout avant Ce temps.

L'affaire des Lapidaires et toujours la, le Seigneur Dalif étant indisposé Na pût entendre les Communs et les Maîtres il y a toujours la même Chaleur a la part des deniers, Il y a pourtant des propositions, ~~elles~~ pour une Correction en ditte

Maîtrise je ne sçay si elles seront goutees, il paroist que la Commune du Lieu seroit disposée a les entendre Mais les autres deux et sur tout celle du

Cherif, ne peut en entendre parler, les Comis de ditte Maîtrise Ne Cepe daller de Cabinet en Cabinet pour accrocher des papiers.

Je ne vous parleray pas d'autre Choses Mon cher grand vous a aser instruit de tout, et surtout de la faiso de Monarche Nicole, a quel sujet je vous recievra les lettres et vous prie d'y tenir main,

Je n'avoit pas vu la Lettre que Mon grand Pere receu de vous Lundy qu'à Ce moment qu'il ma fait dire de l'aller voir, et je suspendray de fermer la presente que je n'ayz parle au Canton que souhaitez, et de l'aparence du temps et quantite de Neige ne permettray pas a Monis d'y au possillans de descendre ^{si} ~~sur~~ vendredy.

Le 15^{me} février je Hay Treches oncle point été -
Trompé dans l'idée ou j'étoit que le portillon n'y personne
ne descendait avant hier à Romilly Il est Tombé beaucoup
de neige après de la pluie, j'ay parlé au p. Jean Iny
Nicole & au p. Abraham Aubert, ils ont promis l'entretien
des hypotèques de mon oncle le dernier et tombe malade
vendredy soir je ne suis la suite qui en arriveront, Je
Hay par peur de ses paroles au p. David Rochet, il ne le
refusera pas, j'en suis sur, rien ne le passe ici de
nouveau qui mérite votre attention, nous continuons tou-
jours d'être parfaite sante Dieu soit Louis, point de
Nouvelle du Cherif des le 15^{me} du Cousant, à cause des
Mauvais temps, avec la bonte de solliciter Mons: Duvel.
à Satisfais Mademoiselle, je vous souhaite une parfaite
sante et heureux succès à vos grands soins et peine
Comme aussi d'avoir occasion de vous affuser Combien
je suis et serai toute ma vie avec un entier devouement

Mon T. C. Oncle

By M. Guiffre et à Besse faites lui
mes Compliments aussi bien qu'au Compagnon
Meylan,

avec toute respect
et très obéissant serviteur

A. Reynaud

A Monsieur

Monsieur Meylan

Cher M^{on}seigneur l'ancien

Banquier Imhof pour la remettre

à Monsieur le Secrétaire Nicolo de

Chesil présentement

à Berne

Du Lieu le 27^{me} Mars 1761

Tre Cher oncle

Je suis venu a Rombeux aujourd'hui en suite
de celle que j'ay eue l'honneur de recevoir de vous
l'undy dernier a laquelle j'ay eue de vous dire que
j'ay parle a Mons^r Mathieu de Mons Mieux pour le
dont vous me parlez en icelles, et les 4000^{ff} seront
apures.

Je vien de parle a Sa T. P. B. Groospe au sujet
de la Maîtrise des Lapidaires ou j'ay eue une des
plus fortes estribe que j'ay eue de Marie, ayant
esté obligé de lui tenir tête jusqu'à ce qu'il m'ay
eue accordé ma demande, je vous reciteray en abrégé
notre conteste,

Les 3 Communes et la Maîtrise parure possedant
la d^e Noble S. B. le S^{rs} du Couvent elle exorta
les parties a se joindre a un accommodement les premiers
le refuserent, et par Contre les autres y acquiescer.

Ensuite de quoy les députés des Communes demandèrent
terme de 15^{me} pour en aviser le Conseil, et donnèrent
ensuite leur raisons par écrit pourquoy il se
refusait à cet accommodement; après que les parties
furent hors de l'audience l'on me fit rappeler et
la ~~partie~~ M. L. me dit qu'il convenoit de communiquer
nos raisons au Lapidair avant que de les lui remettre.
Ce que je promis au Condition que Mr avoit quelque
Chose à dire sur nos raisons il devoit aussi nous
en faire de même pour ~~aujourd~~ remettre ensuite le tout
à la dite Seize je fit donc pendant la dite 15^{me} dresser
les dites raisons par nous le Chatelain Pillon et le devant
qui d'endonne Copie au Lapidair les faire voir au d. Seize
Mais ce que je fit jedy passer il y eut hier huit jours
après bien des raisons et des disputes, avec lui il me les
fit l'après par entre les main pour deux heures de temps
et étant retourné entendre les autres la despus, il me
les vendy. Après avoir rayé passer la moitié, et me
dit de la Copie et les donna au d. Lapidair, Ce que
je lui donnay samedi dernier, et voulut en même
temps avoir un reçu de un et une promesse qu'il me
remettrait aussi les raisons qu'il avoit à dire à ce sujet
Mais il refuserent de le prêtés à la dite Communication
Mais bien à recevoir les notes, Joseph Guignard descendit
ici pour prévenir le Seize D. pour ne point permettre

La dite Communication, est de quoy il est venu
a bout, en sorte que le Sr. Pige Dalif m'a fait
des Menaces, et par la force que luy je n'avois pas
esté résolu, il me falloit partir comme j'étois
entre, et voicy ce que j'ay simplement obtenu
que je ne Communiquera point nos raisons
au Lapidaire ny eun a nous mais simplement
que nous nous en feront la Lecture reciproque
et qu'on remettra ensuite le tout a l'ad. M. P. ni
S. D. qui enverra le tout a l'illustre Chamb.
de Commerces, suivant toutes les apparences ici
les Communes risquent d'être condamnées car le dit
S. D. ne manquera pas de voter en faveur des
dit Lapidaires, Independamment de vos grandes
Occupations je vous priera de prendre des Informations
sur ce sujet, et de Breveins quelque Seigneur
sur ce qui se passe, je vous envoie tous
les cordons ~~et~~ mais le sachant point votre depart
de Besnes j'ay cru attendre jusqu'à vos honneurs
d'une réponse, Les Conseil sont unanime pour
en demander l'abolition entiere, j'ay fait une effort
pour les porter a un accommodement, mais inutilement
il n'ont même pas d'accord avec eun

ainsi je essaye d'attendre quelques semaines
luzer en ordonneront
je ne vous parleray pas des affaires de mon oncle Dr
Moyse Nicole mon Tre Cher Grand Père vous
aura après informé du tout et j'attendray vos ordres
pour le Conté de ce que l'on a payé qui excèdent le
4 pour 100. Outre les frais, j'emporte le second
volume de la procédure adressés à Monsr. Matthieu
je fut mis au Cheint, vos gens se porte tous
Dieu, j'impatience en attendant votre retour il vous
embrasser tous, de même que tous ceux de Cher mon
grand Père, je met aussi une lettre de lui a la poste
je suis en vous souhaitant une parfaite santé
avec un entier dévouement,

Monsr. et Trecher oncles

excuse la Rater la poste étant
à son départ

Votre tres humble
et tres obéissant serviteur
A. Reynaud fils

Ms
A Monsieur

Monsieur le Secrétaire

Nicolas

Au

Cherif

Du Lieu C. 31^{me} juillet 1761

Mon Tres Cher oncle

Vos Messieurs du Chenil, M'ayant Deputés pour aller
aupres de Monsieur le Chatelain et Avocat Duvelu, -
pour la Sollicité a Dresde le facteur Concernant
le Proces d'avec L'illustre Chambre des Bois, je
partay Mercredi dernier, et vien seulement d'en estre,
de retour, Il ne reste plus à Schallern Mais à Moudon
et Comme j'aymis Mercredi qu'il devoit se trouver hier audit
Schallern je l'attendy Or il arriva a Nyon, ou nous bumer
a votre tente, aussy bien qu'à celle de vos Messieurs, a qui-
demême qu'avou il fait bien ses Compliment il n'a pas
eut le temp de travailler pour le dit facteur a cause de
son Changement de domicile il ma promet qu'il seroit fait
pour le 20^{me} du prochain May d'Aoul, il va a Berne ou
tout les esid font toujour, la semaine prochaine et a son
retour il travaillera a la perfection du S. Ouvrage,

Monsieur Anet le Secrétaire Général de Nyon et de
retour du D^r Berne depuis lundi dernier, les affaires vont
le bon train à présent à Berne pour cette cause et avantagieusement
pour nous. Monsieur le Comptable Général Lerber a été trouvé
Monsieur Imhoff ou ils ont eue une grande Conférence sur les
dits procès, et c'est ensuite de leur entrevue que le Comptable
Meylan vous a écrit la lettre à laquelle le Comman-
dant Demanche dernier, Monsieur Staigues de
Baumont qui étoit Contre nous, et pour nous après
ce qu'il a déclaré ouvertement que le Comman-
dant ne pouvoit pas être condamné je n'ay rien de nouveau
à vous écrire vous ferez part du succès de mon voyage à
vos Messieurs à qui comme à vous et autres Chers Familiers
j'ay l'honneur d'être avec bien de la considération et estime

Mon Trésorier oncle

Votre très humble et
très obéissant serviteur
Raymond

A Monsieur 5.

Monsieur le Secrétaire

Nicole

Au Cherif

De Moudon le 5^{me} Juy 1767

Monsieur et tre Cher oncle

J'arrive ici Jeudi a bon Heur, ayant trouvé
Monsieur Duvelu que j'attendois de vos respect et de
Cela de vos neveux du Content. J'est le desiragement
de voir qu'il ne pensait rien moins qu'à travailler au
Socum de notre proces & ce qui me met dans une
Consternation inexprimable. C'est que je ne peut pas
le dis pose a y travailler je l'ay mis de toutes les facon
qui ma été possible et tout mes effort mes larmation
representation et pacheries me font s'y peut utile
de même que les dépenses que je fait avec lui, pour
Croye l'engage a travailler a cet ouvrage que je ne
l'ay pas de quel Cotte donne de la lété, j'ay fait pas mont
depart pour m'en retourer rien, mais ayant lité votre
Missive des 27. 8^{me} dernier j'ay pris la partie de restes
je me fochay même avec lui hier au soir qui vint me
dire

dire qu'il est obligé d'aller à Orléans demain plaider
un procès, mais lui ayant représenté assez vivement
la manière dont il nous avoit mené, et dont il nous
menoit encore actuellement; les Jais qui nous faisoient joindre
à nos malheurs l'on fait changer d'idée ensuite qu'il
y envoie son beau frère Lachaud l'avocat, qui me coûte
autant de dépense que monsieur Duval, & la chose ne va
pas mieux je suis ici encore pour passer 15 jours Juge
les Jais qu'un homme qui aime mieux le vesté dans les
compagnies, & de lauché que de suivre sa vocation nous
cause, avise moi si vous plaît si je dois m'en aller
ou rester les Jais dont on auroit pu le passer en Jais
valoir le moins que j'ay apporté, me font auer, il
a pas de Jais qui ne me coûte plus de son bord pour le
Jais boire avec le dit son beau frère, et encore patience &
l'ouvrage avantsit, Soyez persuadé cher oncle que si j'avois
connu le Coste je ne seroit point venu ici, il ne me reste
pour toute consolation que d'attendre l'honneur d'une réponse
de votre part pour me diriger en conséquence, vous prie
de me croire aussi bien que tous vos respects à qui l'homme
auroit Jais l'honneur d'être avec Estime

Mons. & Cher oncle

Votre très humble et
très obéissant serviteur
Raymond Jais

A Monsieur

Monsieur Meysan Cher Sa-
Grand. Mouscigneur Imooff
pour la remettre si lui plait
à Monsieur le Secretair Nicol
presentement A Berne

De Mendon C. J. X^{bre} 1761

Monsieur et tres Cher oncle

Je suis ici depuis Mercredi pour Croire Solicitudé Mons.
Davelu a Continuer notre factum mais ma presence
et d'un sy petit effet qu'à peine s'aperçoit ton qu'on
y aye travaillé l'on est a la refutation des Titres produit
par notre haute parties, on les divise en trois Classe,
la 1.^{re} Contien ou renferme les ~~les~~ arrets de la P^{re} du Senat
de 1735. 1704 1706 1707 1719 & 1725. La seconde le
Donnage de 1719, et la 3.^{me} les Visions de 1754 et autres
et nous avons finis la premiere seulement hier au soir, sauf
quelque Correction qui l'aud y faire pour abregé il reste les
deux autres Classes ainsi jugé sy cet année il se finira;
le Donnage de 1719 prendra beaucoup de tems, le Resumé
de toute la question en sera de même par Solicitudé Mons.
Davelu a partir pour Berne incessamment dans la vue qu'il
seroit plus attentif a notre cas ouvrois et moins interrompu
et qu'il ne faudroit pas deux Deputés pour Constituer ainsi
en pais

en fait nos pauvres Communes plus que vous seul pourriez faire
et engager à finir ces ouvrages pendant que l'on pourroit
imprimer ce qui est déjà fait.

J'ay eue l'honneur de voir vos deux missives du 26 et 30
du Courant la dernière répondant à mes idées
J'ay aussi vu un billon dressé pour un accommodement que
j'ay lu à la hâte, ne sachant pas s'il étoit pour qui l'avoit
fait dresser, je suis bien aise de vous dire à l'avance que
sur le pied que je l'entend il ne sera point accepté par
vous laissez 100 de Bois en faveur de L'EE dont elles
auront la propriété exclusive que deviendra la Commune du
Lieu? ou rière elle il n'y a pas dans des endroits les dites
100 toises de Bois et peu de plus dans d'autres; ou iront-elles
soit les incoles chercher des Bois pour les Bâtimens principaux
vous devez Comprendre que c'est une chose qui ne peut pas
à Conseil quand à cet article seulement, et qu'une
sentence souveraine ne pourroit pas être plus déplorable en
faveur de cette Commune que son emplacement qu'un tel
accommodement

Je ne sçay rien qui se soit passé de nouveau la nuit de
votre départ Ny ne vous peut dire quand je m'en
retourneray j'espère partir pour le plus tard samedi

Si vous avez quelque ordre pour la haut-
écriture moy s. v. p. par le retour du Courrier
agréer Mes honneurs, vous prient de bien faire
Mes Compliments au Baron & Compagnie Meylan
aqui comme à vous j'ai l'honneur d'être avec
une parfaite Considération et Estime

Votre très humble
& très obéissant Serv.
Reymond / *[Signature]*

P.S. je ne doute point que vous ne fassiez vos efforts
pour avancer à la L'écriture du factum écrits
à M. Duvellet que vous ne puissiez rien faire que le
factum ne soit complet

Je vous souhaite une Santé parfaite.
agréer les honneurs du D. Moy Duvellet et de sa Famille

A Monsieur
Monsieur Meysan Cher La -
Grandeur Monseigneur le Grand
pour le remettre à Monsieur le
Secrétaire Nicole present.
A L^e Berne

Moudon le 5^m 20^{bre} 1761

Monsieur et Mes Cher oncle

J'ay bien reçu la chere lettre qui me fait
un sensible plaisir d'apprendre de vos nouvelles, je
prend bien part à votre situation et ne doute
point des grands embarras ^{et inquiétudes} ou vous vous trouvez, mais
vous devez y être accoutumés il vous faut prendre
patience, Monsieur le Juge Duvelu arivera à Beaumont
lundy à dind, ainsi qui me vient de le promettre
il vous soulagera dans vos bon desirs, je m'en retourne
j'ay donc aidant Dieu et ne pourrai partir d'ici que
lundy de Beaumont matin. je ferai ce que me marquera mon
retour la Haut j'ay été ficher de la mort de grand-
Joseph, je n'ay point eu de nouvelles de Mes oncles.

Je me disposerai donc a partir pour Berne au
premier avis que j'aurai de vous, au cas que j'aurais
ma presence vous etre de quelque utilite je n'aurai
rien de nouveau a vous écrire et vous recommanderai
a la protection Divine je demeure tres cordialement
et avec une soumission entire

Monsieur et tre cher oncle

Si Mon Duc de ne peut trouver
une voiture pour demain cela luy
suspendra son depart d'ici et
aussy le mieux un qui ne peut
aller a cheval a cause du frais
Il vous prie d'agréer ses respects
Si vous avez quelque chose de mieux
apres le moy P. U. P. par le retour du Courier
Mes honneurs au Comte et aux Mesdames

Votre tres humble et
tres obeissant serviteur
Raymond Juret

P. S. Notre Commun doit un pte. a monsieur Juret vous en
serai plaisir de le payer et lui lire pour ce 18 Ecu
et deux a bin des au Demoiselle Fiches

A Monsieur

Monsieur Meylan Cher Pa.
Grandeur Monseig: Inaof
pour la remettre SA Maj. a
Monsieur le Secretaire Nicol presentem
A Berne

Du Lieu C. 10^{me} X^{bre} 1767

Monsieur et tres Cher oncle

L'on ne peut pas ignorer, les vifs regrets & la mortification
extreme que les Communes du Cher, et du Lieu espient de se voir
en Procès avec l'illustre Chambre des Bois qui agit au nom
de leur auguste & gracieux Souverain pour qui elles conservent
a jamais les sentiments du respect le plus profond de la fidelité
la plus inviolable & de la plus parfaite soumission,
Les Demarches qu'elles ont tenu precedemment en vue de parvenir
a un arrangement justifient la sincerité de leurs dispositions,
Elles ont eu le Malheur & le Chagrin tout ensemble de voir
échouer leurs tentatives, aux quelles ont répondu par
d'autres projets d'accommodement qu'elles se soient ou leur auroient
été plus desavantageux que la sentence même de laquelle elles font
en appel par devant L'EE. du Conseil souverain.

Toute maniere d'accomodes ce Procès desagreable & dispendieux
mais aussi tres important par son objet & par les suites qui
ne sera pas precedée d'un avenu préalable de la generalité de
L'Abergement de 1543 jusques aux frontieres de Bourgogne
et qui ne prendra pas cet avenu pour base rendrait toujours
le droit

les droits des gens de la Vallée trop équivoques & a decouvert
pour l'avenir pour que les Communes puissent y donner les mains
C'est la un obstacle qui ne permet de ja pas aux Conseils de se
determiner a former de L'indignation que Mons: l'avocat Zehender
avoit eu la bonté de vous faire sur les lieux pour leur en-
donner part, Comme il Publie encor, leur Péc sont aussi
les memes & il s'y tiendront, ainsi Ils sont delibérés a suivre
a l'apel & de solliciter l'arret definitif etant bien persuade
que L'P.E. ne trouveront pas mauvais s'ils prennent la liberte
de soutenir respectueusement leur Titres & leur Droit, &
d'implorer un Jugement duquel ils attendent un heureux succès
par un effet de la Justice Invariable du Souverain Tribunal,
desquels sera edificé & éclairé sur ce qui est en conteste;
C'est donc a quoy vous devez travailler de concert avec Messieurs
Notre avocat de votre Meun & sans perdre de temps en-
attendant que j'aille vous joindre aux platot avec les autres
Communes puis que la Journée est fixée a la 2^{me} semaine de
Juni;

C'est ce que le Conseil d'ici et du Chent m'ordonnent de vous
marquer en vous chargeant de témoigner a Monsieur l'avocat
Zehender qu'ils n'en sont pas moins sensibles a ses bonnes
intentions auxquelles ils auroient deservies avec bien du plaisir, si
y avoit eu lieu de le faire sans restreindre l'abergement de
1543 dont la generalité fait le seul titre de nos possessions
pour nous les conserver, & les assurer a nos descendants, qui ne

Manquerait par de nous blâmes si nous y allions touchés
directement ny indirectement, si le point de cette Généralité
estoit une fois reconnu par préliminaire, il y auroit
moins d'inconvénient à l'arranger sur le surplus, mais comme
cet article a été rejeté jusque icy il n'y a pas lieu
à entrer dans les propositions ultérieures qui ne meneront
à aucune fin tant qu'elle ne l'admettront pas
C'est sur quoy vous pouvez vous régler, ayant l'honneur
d'être avec Estime & Considérations

Mons. et très Cher oncle

Votre très humble et
très obéissant serviteur
& neveu
A. Raymond
& Gouverneur

A Monsieur Montier
Mylon chez les grands Monts
le Constatant J'ai pour
la remettre L. L. p. o. Mons
Nicole
a Berni

De Rouen le 11: Mars 1861

Mon très Cher oncle

L'ordre de mon grand Père j'ai ouvert votre lettre
laquelle ma empêche mon voyage pour Berne de même
que monsieur Solay qui doit ici arriver le soir pour partir
avec moi j'ai été et non comme tout sacher que la
journée fait renvoyer si loin, il n'est point question de
présenter une Requête pour un accommodement puis que nous
l'avons déjà fait une fois et que nos propositions n'ont
été inutile, ainsi il faut pousser la chose jusqu'au bout
je vous enverrai les propositions d'accommodement qui furent
présentées il y a deux ans, je n'ai le temps de le faire après
vu que je n'ai que ce moment pour vous écrire le Courrier
étant sur son départ

J'ai été hier au Cherif vos gens le porte bien; mais ma Tante

na affaire de passer des jours après malheureux a cause de
votre absence, et étant occasionné particulièrement par un
de vos fils dont elle ne peut jouir, j'ai fait corroborer la
Cassandre de Damp d'Ab. Rochat, bien de salutation vous.
ont adresser de toutes part, mons. Mathieu en on offre les sentes.
Il est lacher contre vous de ce que vous n'avez pas fait votre
possible pour abréger la poursuite, agréés mes hommages de même
que mesfrères mon avocat a qui comme a vous j'ai thersment
dit avec Estime

Mons. et Chas on

Votre tr. h. et ob. s.
Reymond fust

A Messieurs

Messieurs les Gouverneurs
et Conseillers

Au Cherif

In Arden 13^e Mars 1461.
Gouvernement de Brues

Du Lieu C. 13^{me} N^{bre} 1761

Messieurs

Ensuite de la delibération prise par Messieurs des
Conseils du Lieu et Chent il y a aujourd'hui huit jours
j'étoit parti vendredi dernier pour Berne Mais ayant
trouvé une lettre venant de Monsieur le Secrétaire Michel
à Romberg qui s'adressoit à Mon grand Lere le
Secrétaire Nicols de qui j'avois permission de l'ouvrir
et dont vous trouverez l'inclus la Copie, j'ay crû
que pour éviter des frais je ne pouvoit mieux faire
que de rebrousser Chemin en attendant Ulterieures
ordres, l'ayant Communiqué à Mons. Soloy, il n'ay
pu rendre Mon parti ayant dit qu'il avoit vos ordres
pour partir Comme qu'il fut, il parti des Romber-
giers à Midy ayant attendu jusque alors pour savoir
le Jugement des Vendeurs de Plantes qui se fit
avant midi à qui il en coutat des dix à 25 fl. outre
la Compansance d'un Chacun, je ne say Messieurs
les

Si le parti que j'ay pris vous Contentera romplez qu'à
Messieurs nos Confeillers je vous prie d'agréer mes très
humble respect et de me Croire avec une parfaite
Consideration

Messieurs!

Notre très humble et
très obéissant Serv.

Reynold Jut

L. S. vouliresse au poste de la page 61!

Du Lien Ca No 8. M. B.

Monfrant

Monfrant Roland Il venu voir le Chemin Du Mont du
Mont du Lac, il trouve qu'il faut au Votho, en trois
endroit des Decharge pour empêcher l'eau d'aller en bas le dit
Chemin, il faut pour cela des Pierres au moyen de quoy
il sera recu
Nous allons demain aussi faire une réparation au poteau
afin que nous soyons une fois pour toute quitte vous
verra le Lettre de Mons Durval et faudra y être pour
qu'il le donne à Cuernam selon moy. agrée de v. p. par
honneur et me croyez avec Estime

Monfrant ~~Monfrant~~

A Monsieur

Monsieur le
Secrétaire Golz

Au Cherif

Du Lieu le 14th 8th 1762

Monsieur

Monsieur Roland et vous voir le Chemin Du Mont Du
Mont Du Lac, il trouve qu'il faut au votre, en trois
endroit des Decharge pour empêcher l'eau d'aller en bas le dit
Chemin, il faut pour cela des pierres au moyen de quoy
il sera recu

Nous allons demain aussi faire une réparation au nôtre
afin que nous soyons une fois pour toute quittes vous
verrez la Lettre de Monsieur Duverly il faudra y écrire pour
qu'il le donne à Cuernon selon moy. agréez de v. p. Mes
honneurs et me croyez avec Estime

Monsieur
Antoine Poullet & Co
Paris le 14th 8th 1762

re Cher oncle ayez la bonte de remettre au present
L'art de la Copie de l'artage des Communes de Stee et du
Cheud. ainsy que j'eul l'honneur de vous en presenter
Jours je vous prie d'agrees Mes honneurs ausy biens que
Ma tante et famille je suis Vostre affectueux serv
jeud remis Copie demandie -
ausy. sine on deymond frere
le 20. 7. 1762.

Reymond frere